

NOTICE SUR BRUMETZ

PAR M. DOUCHY, INSTITUTEUR DE CETTE COMMUNE.

Brumetz est une petite commune de 229 habitants, située au Sud-Ouest du canton de Neuilly-Saint-Front, à l'endroit où la petite rivière du Clignon commence à servir de limite entre le département de l'Aisne et celui de Seine-et-Marne.

Brumetz, en latin *Brumatæ*, n'a jamais eu une importance beaucoup plus grande qu'aujourd'hui. Il est vrai que plusieurs fours ayant été trouvés dans des endroits où il n'y a plus aujourd'hui d'habitations, les gens du pays voudraient en conclure que leur village a été autrefois plus considérable. On ne doit voir en cela qu'un déplacement de maisons et rien de plus. En effet, rien ne prête à prouver le contraire, ni l'étendue de son territoire, ni la proximité de grands bois pouvant occuper beaucoup de bras, ni la trace de bâtiments ayant abrité une industrie quelconque, ni les ruines d'un château fort qui aurait groupé autour de ses murs un grand nombre de serfs. Cette commune n'a jamais guère dépassé 300 habitants, car, il y a deux cent cinquante ans le nombre des naissances annuelles variait entre 6 et 18, absolument comme il y a cinquante ans.

Ce village a changé bien des fois d'administration.

En 1670 il dépendait de la Généralité de Paris et en 1676 de celle de Soissons.

En 1680 les registres viennent du baillage de La Ferté-Milon.

En 1692 nous retournons à la Généralité de Paris et les registres sont signés du Président du siège présidial de Meaux.

En 1732, Brumetz appartient encore à la Généralité de Soissons où il reste jusqu'à la Révolution. Les registres sont paraphés par « le Conseiller du Roy, Président, Lieutenant général au baillage de Villers-Cotterêts, chef lieu du duché de Valois. »

En 1783 je vois sur l'almanach de l'évêché de Meaux, espèce d'annuaire du temps, que Brumetz compte 150 communiants et qu'il fait partie de la Généralité de Paris (1), duché de Valois, du baillage de Soissons, de l'élection et de la subdélégation de Meaux ; coutumes du Valois, grenier à sel de La Ferté-Milon, marché et mesures de Crouy. Des terres étaient partagées en trois seigneuries possédées par : 1^o la comtesse de Melun ; 2^o le duc de Tresmes et 3^o le couvent de Cerfroid. La justice appartenait à M^{me} de Melun et la détermination au couvent.

Pour l'administration religieuse, Brumetz a fait partie, avant la Révolution, du doyenné de Gandelu, évêché de Meaux. Le Concordat l'a réuni au diocèse de Soissons. Un décret du 8 août 1807 a fait de l'église une annexe de Gandelu. Un autre décret du 1^{er} juin 1852 lui a rendu son titre de succursale.

ARCHIVES.

Il n'y a pas d'autres archives que les registres de l'état civil qui remontent à 1585 ; on voit que l'Ordonnance de François I^{er} n'y a été appliquée qu'après un temps assez long.

Les actes sont d'abord très-sommaires comme celui-ci : « Le pénultiesme jour dudit mois d'aoust est trépassée Loyse fille de Jehan Dufan. » Quelquefois il y a un peu plus de détails : « Ce dist jour est décédéd Gille Pollet qui est enterré en la cimetiére de Brumet (l'entête porte Brumetz) aiant reçu tous les sacrements de l'Esglise estant mort en la foy d'icelle lequel était âgé d'environ quinze ou seize ans. » C'est la seule fois où j'ai vu l'âge. L'orthographe est assez bien mise et l'on remarque une grande variété d'expressions pour dire la même chose. Aussi tantôt c'est l'obit, ou est trespasé, ou est décédéd, ou est passé de vie à trépas.

En 1589, le curé a fait du registre des décès son registre

(1) L'almanach doit se tromper, car les registres de cette année portent bien le timbre de la généralité de Soissons.

d'honoraires. Je lis : « Le vingt janvier *item* l'obit de noble homme Robert des Offars. Une messe haulte avec vigilles et recommandations pore troys pichetz de blé fromét pichet et demy d'avoine. » Et sur un autre : « *Item* l'obit de damoiselle Bonne Laporte deux messes, une haulte et l'autre basse, (13 sous 9 deniers.) »

Ces registres ne contiennent aucune mention étrangère de leur destination, sauf le visa de quelques grands vicaires de Meaux et les procès-verbaux d'installations de curés.

La cure fut longtemps occupée par un nommé de Thury qui a été inhumé dans l'église.

Il y a des actes qui portent la signature de hauts personnages.

Au 30 novembre 1678, je trouve comme marraine d'un fils de Melun, Rénée-Louise Potier de Tresmes, abbesse de l'abbaye royale de Notre-Dame de la Barre de Château-Thierry.

En 1714, parrain Claude Adolphe de Lyons d'Espaulx.

En 1732, baptême de Adam Joachim-Marie de Melun. L'acte porte la signature, comme parrain de : « Très-haut et très-puissant seigneur Joachim-Bernard Potier, duc de Gesures (de Gesvres), pair de France, premier gentilhomme du roy, chevalier des trois Ordres de Sa Majesté, brigadier de ses armées, gouverneur de la ville, prévôté et vicompté de Paris, gouverneur et grand bailly de Valois et de Crespy, etc. »

Même jour, baptême d'un autre enfant de M. de Melun (le 1^{er} avait été ondoyé) ayant pour parrain : « Très-haut et très-puissant seigneur Louis-Léon Potier, comte de Tresmes, marquis de Gandelus, seigneur de Courchamps, Montigny-l'Allier, etc., mestre de camp du régiment de Gesures ; marraine, très-haute et très-puissante dame, Madame Eléonore-Marie de Montmorency de Luxembourg de Tingry, comtesse de Tresmes. »

ANCIENNES FAMILLES.

Une famille de Meaux qui figure plusieurs fois sur les registres me paraît avoir été noble. Je lis en effet au baptême de Jacques Hiérosme de Meaux (31 janvier 1655) ; le parrain a été très-noble et très-illustre personne Messire Jacques-François de Beaumont, la marraine illustre damoiselle Hiéronime Varel, veuve de feu M. de Morsin.

Un autre fils de Meaux, baptisé le 16 novembre 1656, a eu pour parrain noble homme comte de la Grange, sieur de Matz, garde du corps du roy.

Cependant la famille de Meaux n'a pas précédé la famille de Melun au château de Brumetz, puisque la signature de Joachim Henry de Melun et celle de M. de la Bécherelle figure en 1677, tandis que M. de Meaux a marié une fille à Brumetz plus de vingt ans après, en 1698. Les deux familles ont donc habité la commune ensemble pendant un assez grand nombre d'années.

L'église possède une pierre tombale bien conservée, représentant un guerrier armé de pied en cap et portant cette inscription : « Ci gist messire Jehan de Dillon, chevalier, « seigneur de la Bécherelle et de Brumetz, maître-d'hôtel « ordinaire des rois Henri III et IV, et leur lieutenant en la « ville et le gouvernement de Saint-Quentin, lequel a été « au service de sept rois, sans vaciller ni discontinuer, et en « huit batailles rangées : la première à Renti par Henri II « contre l'empereur Charles-Quint, la seconde à Saint-Quentin « contre le roi d'Espagne, et les autres successivement « jusqu'à celle de Senlis, où il était maréchal-de-camp..... « lequel décéda le 26^e jour de décembre 1619. »

Une petite-fille de ce seigneur, François de Dillon de la Bécherelle et de Brumetz, dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche, épousa Joachim, comte de Melun. Le cardinal de Richelieu et la reine mère assistèrent au mariage et tinrent plus tard leur premier enfant sur les fonts de baptême. Depuis cette époque cette famille, autrefois l'une des

plus nombreuses et des plus importantes de France, habite le château de Brumetz. Plusieurs membres de la famille de Melun ont leur sépulture dans l'église.

ÉGLISE.

L'église date du XIII^e siècle, son architecture représente le style ogival fleuri ; on y voit des chapiteaux bien fouillés. Elle possède un maître-autel sculpté, ainsi qu'un rétable avec médaillons et des châsses dorées provenant du couvent de Cerfroid.

Pendant la Révolution, elle a servi d'atelier de salpêtre ; les vitraux peints ont été brisés, les cloches enlevées, le mobilier spolié ou détruit. Au moment du rétablissement du culte, elle se trouvait dans un tel état de dévastation qu'on a dû la mutiler pour pouvoir en conserver un faible reste. Elle doit sa belle ornementation actuelle à la générosité de M. le comte de Melun et de sa famille.

Les créneaux de la tour où se trouve l'escalier du clocher semblent avoir été dégradés par des balles. La tradition attribue cette dégradation à une invasion de Lorrains. S'agirait-il des Lorrains qui ont commis des déprédations aux environs de Château-Thierry pendant la Fronde ?

Le clocher n'est pas en rapport avec le reste de l'édifice. C'est une construction massive toute moderne qui ne présente aucun caractère. Les anciens y rattachent une légende qui pourrait bien être éclosée dans le cerveau d'un farceur. D'après cette légende, le clocher aurait été construit par un sieur Demoncy, maçon de Chézy-en-Orxois, aux frais des Trinitaires. Comme on était convenu à « tant la toise pour tous parements vus, » lorsque l'extérieur fut toisé, le fin matois engagea poliment le révérend père à mesurer l'intérieur, ce qu'il ne fit pas de la meilleure grâce du monde comme on le pense bien.

COUVENT DE CERFROID.

Si Brumetz n'a pas dans ses archives de documents propres à intéresser les archéologues, il n'existe pas non plus sur son

territoire de ces tours en ruines, de ces donjons crénelés qui rappellent les luttes de la féodalité. Je ne puis donc exhumer les hauts faits d'un de ces preux qui se sont distingués à Bouvines contre les envahisseurs de la patrie, ou à Dorylée contre les ennemis de la foi chrétienne.

Cependant si nous sommes pauvres de ce côté, nous sommes riches du côté des couvents qui représentent l'idée religieuse, cet autre grand courant du moyen âge.

Il est établi que vers la fin du XII^e siècle, en 1198, quelque temps après que Grégoire VII eût opéré sa grande réforme du clergé, alors que saint Bernard venait de donner à la vie monacale l'immense impulsion de son génie et de sa foi, saint Félix de Valois, de sang royal, et saint Jean de Matha vinrent se fixer au milieu de bois déserts à Cerfroid où ils se rencontrèrent sans se chercher. Tout le monde sait que ce nom de Cerfroid vient de ce que les deux saints bâtirent leur monastère près d'une fontaine où ils avaient trouvé un « cerf froid » (mort). *Cervus Frigidus* était le premier nom à ce qu'il paraît. Bientôt un nouvel ordre fut fondé, c'est celui des Trinitaires pour le rachat des captifs tombés entre les mains des musulmans. Ce sanctuaire où, saint Félix de Valois fut inhumé en 1213, resta la maison-mère de l'ordre jusqu'en 1793, époque où le couvent et l'église furent démolis. Aux XV^e et XVI^e siècles, l'ordre des Trinitaires ou Mathurins possédait 886 maisons disséminées sur toute la surface de l'Europe et même de l'Asie. En 1768, il n'y avait plus que 200 couvents. Les Trinitaires ont racheté plus de 9,000 captifs ; ils comptent plus de 7,000 martyrs.

Les ruines qui restent se composent de quatre murs de l'ancien chapitre, de caves bien construites avec des voûtes ogivales, des fondations de l'ancienne église sur lesquelles les Trinitaires actuels en élèvent une nouvelle et d'une croix de pierre dans les bois de Montigny, à l'endroit où saint Félix de Valois et saint Jean de Matha se rencontrèrent et décidèrent la fondation de leur ordre. Les fouilles faites à l'emplacement de l'église ont fait découvrir deux pierres

tombales assez anciennes. On croit que le chevalier qui est gravé sur l'une de ces pierres porte les armes de la maison de Chelles.

Une habitation particulière a été construite sur l'emplacement du couvent. Les Trinitaires ont acquis cette maison en 1867. Ils y ont établi un orphelinat de jeunes garçons, qu'ils s'efforcent de rendre prospère, malgré la pénurie de leurs ressources.

DOUCHY, *instituteur*.

Brumetz, le 14 novembre 1878.